



Mise à jour du : 21/03/2010

RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE

1.1. Épreuves

La Commission Départemental SAM-CLAP du Var organise un challenge départemental :

- Avion radiocommandé

1.2. Catégories d'âge

- Junior : licence UFOLEP «Jeune»
- Senior : licence UFOLEP «Adulte»

1.3. Inscriptions

Les clubs retournent dans le délai imparti (15 jours avant la date de la manifestation) les fiches de participations dûment remplies.

1.4. Horaires

Les participants sont tenus de respecter scrupuleusement les horaires prévus, en particulier

- L'heure d'accueil des participants,
- L'heure du briefing,
- L'heure de début des épreuves.

Ces horaires sont communiqués dans l'invitation.

1.5. Sécurité générale

Le responsable du club a autorité pour interdire tout modèle dont :

- la construction,
- l'installation et le fonctionnement de l'équipement de commande ne présentent pas les garanties élémentaires de sécurité.

1.6. Sécurité pendant les épreuves

Le survol, par les aéromodèles, de la partie du terrain réservée au public, au Jury ou aux autres activités du rassemblement, est formellement interdit.

Les pilotes, leurs assistants ou mécaniciens, les membres du Jury, les organisateurs de la manifestation et, en règle générale, toute personne régulièrement invitée à s'approcher par les organisateurs ou le Jury, sont seuls autorisés à se trouver à proximité immédiate de la zone d'évolution des modèles.

Le public et les participants au rassemblement non inscrits sont tenus de rester dans la zone qui leur est réservée.

1.7. Ensembles de radiocommande

Les participants sont tenus d'utiliser des stations de radiocommande fonctionnant dans l'une ou l'autre des bandes de fréquence légales, mentionnées ci après,

à l'exclusion de toute autre :

- 26,815 à 26,915 Mhz
- 41,000 à 41,200 Mhz
- 72,200 à 72,500 Mhz

1.8. Utilisation des émetteurs

Toute émission radio non autorisée en cours d'épreuve entraîne la disqualification du contrevenant. L'utilisation éventuelle d'émetteurs-récepteurs radiotéléphonique

fonctionnant dans la bande des 27 Mhz (C.B.) est formellement interdite sur le site qui accueille le challenge.

Selon les épreuves, les émetteurs seront gérés par des pinces de fréquence ou par une régie des émetteurs.

1.8.1. Pinces de fréquence

Les organisateurs fournissent un tableau de pinces comprenant toutes les fréquences susceptibles d'être utilisées. Chaque concurrent vient prendre sa pince à la demande. Il doit la remettre en place le plus vite possible après sa prestation.

1.8.2. Régie des émetteurs

Tous les émetteurs susceptibles d'être utilisés pendant le critérium sont contrôlés et placés à la régie RC sous la surveillance d'un membre de l'association organisatrice exclusivement affecté à cette tâche.

1.9. Identification des participants

Les participants se verront attribuer un dossard numéroté après le tirage au sort de l'ordre de passage.

1.10. Assurances

Tous les participants possédant une licence UFOLEP en cours de validité, sont automatiquement assurés pour ce type de rassemblement. Ils doivent être en mesure de présenter leur licence aux organisateurs. Une assurance complémentaire peut être souscrite par les organisateurs afin d'assurer des participants non licenciés

11. RÈGLEMENT TECHNIQUE DES ÉPREUVES D'AVION RADIOCOMMANDÉ

11.1. Aéromodèles autorisés Les caractéristiques techniques des appareils ne doivent en aucun cas dépasser :

- poids maximum 7 kg
- cylindrée maximale des moteurs 25 cm³

Les aéromodèles à propulsion électrique ou thermique, 2 axes ou 3 axes peuvent indifféremment participer aux épreuves.

Tous les moteurs à explosion doivent être munis d'un silencieux efficace.

11.2. Catégories d'épreuves

11.2.1. Ecole

Pilotes non autonomes, en double commande assistés par leur moniteur de pilotage. Ce dernier effectue le décollage, la mise sur l'axe d'évolution et l'atterrissage. Pendant l'évolution de son élève, il assure la sécurité en reprenant le contrôle du modèle si nécessaire (niveau Ailes Jaunes, Ailes Oranges).

11.2.2. Débutant

Pilotes débutants, **sans double commande**, assistés par leur moniteur de pilotage qui assure la sécurité de l'évolution de son élève en reprenant le contrôle du modèle si nécessaire (niveau Ailes Oranges).

11.2.3. Perfectionnement

Pilotes autonomes (niveau Ailes Vertes, Ailes Bleues).

11.2.4. Voltige

Pilotes confirmés (niveau Ailes Bleues et plus).

11.2.5. Les faucheurs de marguerites

Pilote souhaitant évoluer en semis maquette et maquette.

11.3. Jury

Le Jury est présidé par le Responsable Technique Départemental des activités de radiocommande. Il est composé :

- de 2 personnes par club participant
- responsable de piste du club organisateur

11.4. Départs

Cet article ne concerne pas la catégorie «Ecole». A partir du moment où est donné l'ordre de départ, le pilote dispose de 3 minutes pour mettre en route le moteur et faire décoller ou lancer son modèle. Si, passé ce délai, le modèle n'est pas en l'air, le pilote est autorisé à faire un deuxième essai, son tour de vol étant systématiquement reporté à la suite de celui des autres participants.

Le pilote n'a droit qu'à un seul faux-départ par tour de vol.

11.5. Durée des vols

Cet article ne concerne pas la catégorie «Ecole».

La durée maximale des vols est fixée à :

- 4 minutes pour la catégorie «débutant»,
- 3 minutes pour la catégorie « perfectionnement»,
- 3 minutes pour la catégorie «voltige».

Le chronomètre est déclenché dès que :

- l'avion quitte le sol,
- l'avion quitte la main du pilote ou de son aide (lancé main)

Le chronomètre est arrêté au moment précis où l'avion touche le sol (premier impact).

11.6. Évolutions

Évolutions imposées pour les différentes catégories d'épreuves :

11.6.1. Ecole

- Ligne droite en éloignement (10 sec) 40 pts
- Ligne droite en rapprochement (10 sec) 40 pts
- Rectangle virages par la gauche 40 pts
- Rectangle virages par la droite 40 pts
- Décrochage 40 pts
- Sécurité des évolutions 60 pts

11.6.2. Débutant

- ligne droite (10 secondes) 40 pts
- Rectangle (100 x 50m) 40 pts
- Prise de terrain en L 40 pts
- Atterrissage 40 pts
- Précision 60 pts
- Sécurité et discipline en piste 60 pts

11.6.3. Perfectionnement

- Rectangle (100 x 50m) 40 pts
- Huit à plat 40 pts
- Boucle supérieure 40 pts
- Renversement 40 pts
- Prise de terrain en L 40 pts
- Atterrissage 40 pts
- Précision 60 pts
- Sécurité et discipline en piste 60 pts

11.6.4. Voltige

- Renversement central avec $\frac{1}{4}$ de tonneau.40 pts
- Demi huit cubain inversé 40 pts
- Tonneau lent 40 pts
- Tonneau 4 facettes 40 pts
- Vol rectiligne inversé 40 pts

Boucle carrée avec tonneau 40 pts

Renversement 40 pts

Deux tonneaux en sens opposés 40 pts

Chapeau haut de forme avec $\frac{1}{4}$ de tonneau .40 pts

Immelmann combiné 40 pts

Demi boucle carrée avec demi-tonneau 40 pts

Immelmann 40 pts

Trois tours de vrille 40 pts

Deux boucles supérieures consécutives 40 pts

Huit cubain 40 pts

Enchaînements des figures suivant le programme 70 pts *

Sécurité et discipline en piste 70 pts *

Total de points maxi : 460

*Les deux derniers postes seront pris en compte obligatoirement dans le programme.

(Donc 8 figures plus postes 16 et 17 seront pris en compte pour le classement).

11.6.5. Remarques

- Toutes les figures doivent être effectuées centrées devant le Jury.
- L'axe des évolutions est fixé avant le début du critérium.
- Le participant est tenu d'indiquer au Jury, avant le départ, les figures qu'il n'exécutera pas.
- Le participant peut évoluer librement avant de commencer le programme d'évolutions (réglage des trims).
- Le pilote (ou son aide) doit annoncer chaque figure avant de l'exécuter, signaler le début et la fin d'exécution de la figure.
- En catégorie «Voltige», les figures sont effectuées à chaque passage devant le Jury.
- Une figure jugée informelle ne peut être recommencée. Il en est de même pour l'atterrissage.
- La sécurité et discipline en piste permet d'apprécier la réservation et la libération de la fréquence (pince de fréquence et/ou émetteur), les précautions à la mise en route du moteur, les essais des gouvernes et le point fixe, le respect de la zone d'évolution (cône de sécurité, survol du public....), le comportement du participant.

11.6.4. Les Faucheurs de marguerites

- Rectangle (100 x 50m) 40 pts
- Huit à plat 40 pts
- Boucle supérieure 40 pts
- Prise de terrain en L 40 pts
- Atterrissage 40 pts
- Précision 60 pts
- Sécurité et discipline en piste 60 pts
- Qualité du vol par rapport au réalisme 40 pts
- Qualité de la maquette 20 pts

11.7. Aire d'atterrissage

L'aire d'atterrissage est une piste rectangulaire de 25m de long sur 9m de large.

Elle est partagée en 6 zones égales

- de 3m de large matérialisées par des lignes parallèles à l'axe de piste,
- de 12,50m de long matérialisées par une ligne perpendiculaire à l'axe de piste.

11.8. Notation

11.8.1. Précision d'atterrissage

Les points de précision d'atterrissage sont attribués selon le barème suivant :

Atterrissage du modèle (premier impact)

- dans la zone A 60 pts (20 en «Voltige»),
- dans une zone B 30 pts (10 en «Voltige»),
- dans une zone C 15 pts (5 en «Voltige»),
- en dehors de la piste de 25m x 9m 0 point.

Lorsque le modèle se pose sur la ligne séparant deux zones, le participant bénéficie de la note la plus favorable.

11.8.2. Exécution des figures

La qualité d'exécution et de présentation des figures imposées est notée par points entiers de 0 à 10 (coefficient uniforme 4).

La qualité de l'atterrissage est notée comme une figure, de 0 à 10. Il n'est pas tenu compte ici de la précision de la manoeuvre.

11.8.3. Casse

S'il y a casse du modèle à l'atterrissage (hélices non comprises), tous les points d'atterrissage (précision + note d'atterrissage ou bonus) sont annulés.

11.8.4. Dépassement du temps de vol maximum

S'il y a dépassement du temps de vol, les figures exécutées en dehors du temps réglementaire ne sont pas notées, tous les points d'atterrissage (précision + note d'atterrissage ou bonus) sont annulés.

11.9. Essai non-concluant (Faux-départ)

Est considéré comme essai non concluant, toute tentative au cours de laquelle

- le modèle n'a pas pris le départ avant l'expiration du délai de 3 mn dont dispose le participant,
- le moteur de l'avion s'arrête dans la minute qui suit le décollage ou le lâcher,
- une partie du modèle se détache ou se perd durant le départ ou le vol.

Le participant a droit à un second essai si le premier n'est pas concluant.

Est pénalisé d'un essai tout participant qui, pour une raison quelconque, renonce à prendre le départ. Il en est de même lorsque le participant est absent.

11.10. Classement

Chaque pilote peut obtenir au maximum et par tour de vol

- 260 points en catégorie école,
- 280 points en catégorie débutant,
- 360 points en catégorie perfectionnement,
- 360 points en catégorie voltige.
- 360 points en catégorie « Les faucheur de marguerite »

Un classement par équipe sur l'ensemble des catégories est établi en fonction du nombre total des points obtenus.